

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DES CANTONS UNIS DE STONEHAM-ET-TEWKESBURY

Séance extraordinaire du conseil tenue le 26 janvier 2026, 19 h, à la salle du conseil, située au 325, chemin du Hibou.

ÉTAIENT PRÉSENTS : le conseiller monsieur Martin Jobin
le conseiller monsieur Sébastien Cottinet
le conseiller monsieur André Sabourin
la conseillère madame Véronique Chamberland
la conseillère madame Sharell Dupras

Formant quorum sous la présidence de Sébastien Couture, maire.

Le directeur général, Pascal Brulotte, la directrice des affaires juridiques et greffière, Valérie Draws, le directeur des finances et trésorier, Steve Whalen, l'adjointe exécutive à la direction générale, Julie Masse et la responsable des communications, Sophie Ragot sont également présents.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Constatation de l'avis de convocation**
- 3. Période d'intervention des membres du conseil**
- 4. Adoption de l'ordre du jour**
- 5. Finances**
 - 5.1 Présentation du budget 2026 et du programme triennal d'immobilisations 2026 à 2028
 - 5.2 Adoption du budget 2026
 - 5.3 Adoption du programme triennal d'immobilisations 2026 à 2028
- 6. Période de questions**
- 7. Levée de la séance**

Ouverture de la séance

À 19 h, monsieur Sébastien Couture, maire, déclare l'ouverture de la séance.

Constatation de l'avis de convocation

Les membres du conseil constatent que l'avis de convocation a été notifié tel que requis par les articles 153 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1).

Période d'intervention des membres du conseil

Aucune intervention des membres du conseil.

Rés. : 037-26

Adoption de l'ordre du jour

Le conseil procède à l'adoption de l'ordre du jour.

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur André Sabourin. Il est résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Le président, monsieur Sébastien Couture, appelle au vote.

Ont voté en faveur : le conseiller monsieur Martin Jobin
le conseiller monsieur Sébastien Cottinet
le conseiller monsieur André Sabourin
la conseillère madame Véronique Chamberland
la conseillère madame Sharell Dupras

Ont voté contre :

En faveur : 5
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Finances

Présentation du budget 2026 et du programme triennal d'immobilisations 2026 à 2028

Le maire, monsieur Sébastien Couture, procède à la présentation du budget de l'année 2026 et du programme triennal d'immobilisations 2026 à 2028.

Rés. : 038-26

Adoption du budget 2026

Considérant l'article 954 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1);

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur André Sabourin. Il est résolu que le budget de la Municipalité pour l'année 2026, au montant de 22 088 533 \$, soit adopté tel que présenté.

Le président, monsieur Sébastien Couture, appelle au vote.

Ont voté en faveur : le conseiller monsieur Martin Jobin
le conseiller monsieur Sébastien Cottinet
le conseiller monsieur André Sabourin
la conseillère madame Véronique Chamberland
la conseillère madame Sharell Dupras

Ont voté contre :

En faveur : 5
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 039-26

Adoption du programme triennal d'immobilisations 2026 à 2028

Considérant l'article 953.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1);

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller

(S)
Initiales du maire

(S)
Initiales de la greffière

monsieur André Sabourin. Il est résolu d'adopter le programme triennal d'immobilisations pour les exercices financiers 2026 à 2028 tel que présenté.

Le programme triennal d'immobilisations se résume comme suit :

2026	13 259 236 \$
2027	10 284 136 \$
2028	7 868 760 \$

Le président, monsieur Sébastien Couture, appelle au vote.

Ont voté en faveur : le conseiller monsieur Martin Jobin
le conseiller monsieur Sébastien Cottinet
le conseiller monsieur André Sabourin
la conseillère madame Véronique Chamberland
la conseillère madame Sharell Dupras

Ont voté contre :

En faveur : 5
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Période de questions

La période de questions débute à 20 h 29. Le maire répond aux questions des personnes présentes. La période se termine à 20 h 38.

Rés. : 040-26

Levée de la séance

À 20 h 38, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller monsieur Sébastien Cottinet et résolu que la séance soit levée.

Le président, monsieur Sébastien Couture, appelle au vote.

Ont voté en faveur : le conseiller monsieur Martin Jobin
le conseiller monsieur Sébastien Cottinet
le conseiller monsieur André Sabourin
la conseillère madame Véronique Chamberland
la conseillère madame Sharell Dupras

Ont voté contre :

En faveur : 5
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

(S)

Sébastien Couture, maire

Je, Sébastien Couture, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1).

(S)
Initiales du maire

(S)
Initiales de la greffière

Selon l'article 161 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), « *Le chef du conseil ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter, mais n'est pas tenu de le faire.* » Le maire, lors des séances du conseil municipal, n'exerce pas son droit de vote lorsque les résolutions sont indiquées « *adoptées à l'unanimité* ».

(S)

Valérie Draws, directrice des affaires
juridiques et greffière